

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### Nombres de membres :

En exercice : 33

Présents : 23

Représentés : 7

Qui ont pris part à la délibération : 30

Date de la convocation : 12/09/2023

Date d'affichage : 20/09/2023

### de la commune de COGOLIN Séance du mardi 26 SEPTEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le **vingt-six septembre à 18h30**, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la **BASTIDE PISAN**, sous la présidence de Monsieur Marc Etienne LANSADE maire,

### PRESENTS :

Christiane LARDAT – Gilbert UVERNET – Audrey TROIN – Geoffrey PECAUD – Sonia BRASSEUR – Francis LAPRADE – Liliane LOURADOUR – Erwan DE KERSAINTGILLY – Jacki KLINGER – Danielle CERTIER – Elisabeth CAILLAT – Jean-Paul MOREL – Franck THIRIEZ – Patricia PENCHENAT – Jean-Pascal GARNIER – Isabelle BRUSSAT – Olivier COURCHET – Mireille ESCARRAT – Patrick HERMIER – Isabelle FARNET-RISSO – Bernadette BOUCQUEY – Julie LEPLAIDEUR –

### POUVOIRS :

|                         |   |                      |
|-------------------------|---|----------------------|
| Patrick GARNIER         | à | Jacki KLINGER        |
| René LE VIAVANT         | à | Audrey TROIN         |
| Michaël RIGAUD          | à | Geoffrey PECAUD      |
| Christelle TAXI         | à | Sonia BRASSEUR       |
| Kathia PIETTE           | à | Mireille ESCARRAT    |
| Philippe CHILARD        | à | Patrick HERMIER      |
| Jean-François BERNIGUET | à | Marc Etienne LANSADE |

### EXCUSES :

Corinne VERNEUIL

Florian VYERS

### ABSENTE :

Audrey MICHEL

### SECRÉTAIRE de SÉANCE : Geoffrey PECAUD

La ville de Cogolin propose dans le cadre des activités mises en place par la base nautique municipale, la découverte, l'initiation et le perfectionnement sur différents supports nautiques (driveurs, planche à voile, catamaran, sup-paddle, kayak) pour tout public, de

N° 2023/09/26-24

TARIFS DE LA BASE NAUTIQUE : AJOUT DU TARIF DES LICENCES 2023/2024

N° 2023/09/26-24

## TARIFS DE LA BASE NAUTIQUE : AJOUT DU TARIF DES LICENCES 2023/2024

l'enseignement en compétition et d'animations de loisirs nautique pour tous.

Cet établissement fonctionne, toute l'année, à l'exception des vacances de Noël, du lundi au samedi (suivant la période), y compris pendant la saison estivale (juillet, août) selon un calendrier précis.

La base nautique est affiliée à la fédération française de voile (FFV). Les adhérents de la base nautique ont la possibilité d'acquérir la licence de la FFV, celle-ci leur permet notamment de participer aux compétitions. Les prix des licences sont approuvés en conseil des ligues et bureau exécutif de la FFV.

La fédération française de voile permet aux nouveaux inscrits de profiter de trois mois avant la saison effective.

Il est donc proposé au conseil municipal d'actualiser les tarifs du prix des licences comme suit :

Licence club adulte : 68 euros (dont primo),  
Licence club jeune : 32 euros (dont primo).

Les prix des licences étant approuvés en conseil des ligues et bureau exécutif chaque année, ils seront actualisés automatiquement par la base nautique.

Après avoir entendu l'exposé qui précède et en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

**DE FIXER** les tarifs, comme exposés ci-dessus,

**DE DIRE** que ceux-ci seront actualisés automatiquement chaque année en fonction de la décision de la ligue.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits **A L'UNANIMITE**.

Le maire,

Le secrétaire,

Marc Etienne LANSADE



Geoffrey PECAUD